

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2023 À 16 H 00

-----  
**Rapport N° 53**

**ATTRIBUTION D'UNE BOURSE DE RÉSIDENCE POUR LE CHALET LECOQ À L'ARTISTE BRUNO RODRIGUES  
MARTINS**

-----

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le six octobre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 septembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

**Préside la séance** : Olivier BIANCHI, Maire

**Secrétaire** : Wendy LAFAYE

**Conseiller(e)s présent(e)s :**

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Dominique BRIAT, Nicolas BONNET, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Estelle BRUANT, Marion CANALES, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :**

Rémi CHABRILLAT pouvoir à Yannick VIGIGNOL, Nicaise JOSEPH pouvoir à Dominique BRIAT, Magali GALLAIS pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES, Jérôme AUSLENDER pouvoir à Cécile AUDET, Dominique ADENOT pouvoir à Marion CANALES, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Catherine PINET-TALLON, Fatima CHENNOUF-TERRASSE pouvoir à Diego LANDIVAR, Alparslan COSKUN pouvoir à Marianne MAXIMI, Vincent SOULIGNAC pouvoir à Estelle BRUANT

-----  
***Arrivée de Mme BERNARD après l'élection de l'adjointe (question n°2).***

***M. le Maire prononce une suspension de séance après le vote de la question n°3 pour accueillir le Maire de Krementchouk et son Premier Adjoint et procéder au temps protocolaire de signature de l'accord de jumelage.***

***Le quorum étant atteint, la séance reprend à la question n°4.***

***Départs de M. AUSLENDER (pouvoir à Mme AUDET), de M. SABATIER (pouvoir à M. PILAUD) et de M. CHABRILLAT (pouvoir à M. VIGIGNOL) pendant le débat de la question n°7.***

***Arrivée de M. SABATIER avant le vote de la question n°8 (fin du pouvoir à M. PILAUD).***

-----

-----  
**Rapport N° 53**  
**ATTRIBUTION D'UNE BOURSE DE RÉSIDENCE POUR LE CHALET LECOQ À L'ARTISTE BRUNO RODRIGUES  
MARTINS**  
-----

Le Chalet Lecoq, au cœur du Jardin Lecoq, a vocation à accueillir tout au long de l'année des artistes européens et internationaux en résidence, pour des périodes de un à trois mois, sélectionné.e.s sur appels à candidatures ou dans le cadre des partenariats de la Ville soit avec les villes du Réseau international des Villes Michelin soit avec ses villes jumelles.

Ce projet de lieu de résidence s'inscrit pleinement dans la candidature de la ville au titre de Capitale européenne de la culture 2028.

A la suite d'un appel à candidature lancé au sein des villes du RIVM, c'est l'artiste portugais Bruno Rodrigues Martins, issu de la ville de Braga, qui a été sélectionné pour une résidence de deux mois cet hiver (novembre et décembre 2023). Artiste multimédia, il évolue dans l'univers de la vidéo et de la musique en réalisant notamment des installations et des performances audiovisuelles.

Durant son séjour à Clermont-Ferrand, il souhaite commencer une nouvelle série de vidéos autour des jardins, en s'intéressant plus particulièrement aux liens entre les usagers et l'espace public. Il a l'intention de travailler essentiellement dans le parc, en captant des images de la vie du jardin afin de produire une installation vidéo à l'issue de sa résidence.

Pour son travail au Chalet Lecoq, Bruno Rodrigues Martins se verra attribuer une bourse de résidence de 3 000 € (1 500 € / mois). Par ailleurs, la Ville participera à hauteur de 600 € au frais de réalisation des œuvres pendant son séjour au Chalet et prendra en charge son déplacement aller-retour.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'approuver l'octroi d'une bourse de résidence de 3 000 € à l'artiste Bruno Rodrigues Martins pour sa résidence cet hiver au Chalet Lecoq.

<b>TOTAL VOTANTS :</b>	<b>55</b>	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
<b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :</b>	<b>55</b>	=	<b>Pour : 55</b>	+	<b>Contre : 0</b>		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

La Secrétaire de séance,  
Wendy LAFAYE

Le Maire,  
Olivier BIANCHI

